

PRES Centre Val de Loire Université

Conseil d'administration du 21 novembre 2011

Texte adopté

Composition & missions de la commission recherche du PRES

1. Contexte

L'opération "Cluster de recherche" de la Région Centre, ainsi que le premier "Appel à Projets d'Initiative Académique", ont montré la nécessité d'une structure de coordination entre les établissements et organismes de recherche présents en Région Centre.

Les statuts du PRES Centre Val de Loire Université permettent la création de commissions "*utiles dont [le CA] désigne les membres et définit les missions*". La création d'une commission recherche s'inscrit dans ce contexte.

2. Objectif et missions

- Constituer une instance d'expertise interne, en matière de politique de recherche et de formation doctorale au sein du PRES (réflexion, prospective, stratégie)
- Emettre des avis sur les projets scientifiques financés dans le cadre du PRES (ACI Orléans – Tours par exemple), par le Conseil Régional, ou par toute autre structure dans le périmètre régional du PRES
- Emettre des avis et propositions relatifs à la politique scientifique du PRES, transmis au CA du PRES

3. Composition

- La commission recherche regroupe des représentants des établissements et organismes de recherche présents en Région Centre (sur le modèle du "comité *ad hoc*" d'évaluation des AAP d'initiative académique)
- Elle est composée:
 - Des deux vice-présidents des universités François-Rabelais de Tours et d'Orléans, en charge de la recherche et des études doctorales ;
 - D'un représentant en charge de la recherche de chacun des autres établissements membres fondateurs du PRES ;
 - Des représentants suivants des tutelles institutionnelles des laboratoires labellisés présents en Région Centre :
 - Un représentant du CNRS en région Centre
 - Un représentant de l'INRA en région Centre
 - Un représentant de l'INSERM en région Centre
 - Un représentant du BRGM
 - Un représentant du CEA en région Centre
 - Cinq représentants de chaque conseil scientifique des deux universités, couvrant tous les domaines scientifiques

(soit 23 membres)

4. Fonctionnement

- La commission recherche sera réunie autant de fois que nécessaire, sur convocation du Président du PRES.
- Elle peut inviter qui elle souhaite.